

L'édit



SMICTOM de SOLOGNE



Madame, Monsieur,

La mise en place de l'extension des consignes de tri concernant les emballages a permis de constater rapidement une augmentation du volume dans vos bacs à couvercle jaune.

Merci d'avoir été réactif au respect de cette consigne. De même les grands cartons ont pris le chemin des déchèteries. Là aussi, merci à vous pour ce geste que nous avons fort apprécié.

Grâce à votre civisme la quantité des déchets incinérés a bien diminué.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la valorisation des biodéchets se mettra en place : vos bacs d'ordures ménagères devraient donc encore s'alléger impliquant moins d'incinération ou d'enfouissement.

2023 sera une année d'expérimentation sur différents types d'habitats.

Un nouveau challenge va s'offrir à vous : les biodéchets seront triés pour être valorisés via un bio-composteur individuel pour les foyers possédant un jardin ou vers des points d'apport volontaire spécifiques pour les autres types d'habitat, puis valorisés par méthanisation.

Nous comptons sur votre civisme pour franchir cette étape pour la réduction des déchets à la source et la valorisation de ceux-ci mais aussi pour éviter une augmentation importante du coût de ce service.

Sans vous, nous ne pourrions mener à bien ce projet qui est certes une contrainte mais indispensable pour notre planète mais aussi pour nos finances car tout augmente de façon démesurée.

Merci pour votre compréhension,

Bien cordialement
Le Président du SMICTOM de Sologne
Jean-Michel DEZELU

Nos déchèteries ont du talent



Sommaire

- Mot du Président **p1**
- Continuons de trier tous nos emballages et papiers **p2**
- En déchèterie je trie aussi **p3 à 6**
- Horaires des déchèteries **p6**
- Que faire de mes cartons **p7**
- Recycler ses piles, c'est facile et utile ... **p7**
- Le tri de vos biodéchets **p8**

CONTINUONS DE TRIER

TOUS NOS EMBALLAGES ET PAPIERS

A TRIER

TOUS LES PAPIERS



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes, livres et autres papiers



A TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



Tous les emballages plastiques



Cartonnettes



Tous les emballages métalliques



Briques alimentaires



A TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



A JETER



Déchets hygiéniques



Poussières domestiques



Vaisselle cassée



À jeter ? À trier ?

POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ

L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

CITEO

EN DÉCHÈTERIE JE TRIE AUSSI

ZOOM sur vos déchets apportés en déchèterie

ENCOMBRANTS

Revêtements de sols intérieurs (moquette, linoleum...)

Plâtre

Isolants

Moquette

Verre (fenêtre, miroir...)

...

Traitement
Enfouissement

SMICTOM SOLOGNE

LA BENNE DES ENCOMBRANTS NON VALORISABLES

Une benne malheureusement devenue une foire à tout

2/3 des déchets déposés dans ces bennes ne sont pas des encombrants !

2/3 des déchets déposés dans ces bennes pourraient être valorisés et/ou recyclés s'ils étaient correctement triés.

Ce que l'on peut mettre dans cette benne :

- Menuiserie avec vitres ou en PVC
- Moquettes, tapis
- Isolation (laine de verre, laine de roche et polystyrène pour isolation)
- Plaques de plâtre
- Déchets en plastique de gros volume (cuve à eau, grosses caisses...)

Et c'est tout !!!

Que deviennent ces déchets ?

Les déchets déposés dans ces bennes ne possèdent pas de filière de recyclage ou de traitement spécifique. Ils sont enfouis...

Combien ça coûte ?

Le coût de traitement pour les déchets déposés dans cette benne est de **130€ HT la tonne**

S'ajoute la taxe générale des activités polluantes qui est de 51€ la tonne pour les déchets enfouis contre 12€ la tonne pour vos ordures ménagères qui sont incinérées.

Alors faites le bon choix et le bon tri.

D3E ECO-MOBILIER

ET DÉCHETS DANGEREUX

Leur recyclage via des filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) est déjà pris en charge lors de votre achat.

Alors pourquoi le payer 2 fois ?

L'éco-participation est une contribution payée lors de vos achats d'ameublement et d'agencement neufs. Elle est calculée par le fabricant selon les caractéristiques du meuble et ne dépend pas du distributeur. Elle est reversée aux organismes de collecte agréés pour financer le recyclage des meubles et objets.

DEEE



DEEE



GROS ÉLECTROMÉNAGER



RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



ÉCRANS

Écrans
Réfrigérateurs
Congélateurs
Lave-Vaisselle
Lave-linge
Fours
Aspirateurs
Fers à repasser
Chaines hifi
Jouets à piles
...

Ma 2^e vie
Recyclage



Coût pour la collectivité
et donc pour les habitants
du SMICTOM de Sologne :

0€

Une seule condition :
les mettre au bon endroit...

Avant de recycler, pensez au réemploi

Si vous ne souhaitez
vraiment pas garder
votre meuble, votre
frigo trop petits qui
fonctionnent encore,
vous pouvez aussi les
céder à un proche ou
bien une association
qui sauront leur donner
une seconde vie...

MOBILIER



MOBILIER



Mobilier intérieur
Literie
Mobilier de jardin
...

Ma 2^e vie
Recyclage



BOIS

BOIS



BOIS






Palettes
Cagettes
Planches
Bois de charpente
...

Ma 2^e vie
Valorisation énergétique
Production de panneaux de particules

INTERDIT
meublier, branchages, traverses de chemin de fer

BOIS



Coût du traitement et de rotation des bennes
151€ HT par tonne

DÉPOSÉS AUX BONS ENDROITS, CES DÉCHETS SERONT VALORISÉS.

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Les déchets dangereux seront traités s'ils sont déposés dans les box de déchets dangereux dédiés à cet effet.

Si vous les déposez dans la benne d'encombrants non valorisables, cela revient à les enfouir dans votre jardin.

DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS DANGEREUX (DDG)



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Filtres à huile piles, batteries peintures, solvants, Aérosols desherbants, néons, ampoules radiographies

Traitement physico-chimique ou incinération

Coût de traitement entre
320€ HT la tonne
et **9 800€ HT la tonne**
en fonction du déchet dangereux.

MÉTAUX

MÉTAUX



MÉTAUX



Tous types de métaux

Ma 2^e vie
Recyclage

MÉTAUX



Coût de l'enlèvement
80€ HT la tonne.
Avec un rachat à
90€ la tonne
au 1^{er} septembre 2022.

LES TEXTILES

Coût pour la collectivité et donc pour les habitants du SMICTOM de Sologne : **0€**
Une seule condition : les déposer au bon endroit...

141 tonnes collectées dans les points d'apport volontaire pour les textiles en 2021.

Les textiles
Linges
Chaussures
EN SAC



Vêtements



Chaussures



Linge de maison



Horaires des déchèteries

 (Été du 16/03 au 15/10)

 Hiver (du 16/10 au 15/03)

LA FERTÉ SAINT-AUBIN

-  ZI - Rue Denis Papin
-  Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Mercredi : 13h30 à 17h30*
-  Lundi, Jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
- Mercredi : 13h30 à 17h*

LAMOTTE-BEUVRON

-  Route de Chaumont/Tharonne
-  Lundi : 13h30 à 17h30
- Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30*
-  Lundi : 13h30 à 17h
- Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h*

MARCILLY-EN-VILLETTE

-  Route de Vienne en Val (CD7)
-  Mardi : 8h30 à 12h
- Mercredi : 14h à 17h30*
- Samedi : 8h30 à 12h*
-  Mardi : 8h30 à 12h
- Mercredi : 14h à 17h*
- Samedi : 8h30 à 12h*

MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

-  Rue des Falourdes
-  Lundi et samedi : 14h à 17h30
- Mercredi : 8h30 à 12h*
-  Lundi et samedi : 14h à 17h
- Mercredi : 8h30 à 12h*

SALBRIS

-  Route de Marcilly-en-Gault
-  Lundi, mardi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
- Mercredi : 8h30 à 12h30*
-  Lundi, mardi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
- Mercredi : 9h à 12h30*

SELLES-SAINT-DENIS

-  Route de Marcilly-en-Gault
-  Lundi et vendredi : 14h à 17h30
- Samedi : 8h30 à 12h*
-  Lundi et vendredi : 14h à 17h
- Samedi : 8h30 à 12h*

SOUESMES

-  Rue des Patouillats
-  Lundi : 8h30 à 12h
- Jeudi et samedi : 14h à 17h30*
-  Lundi : 8h30 à 12h
- Jeudi et samedi : 14h à 17h*

THEILLAY

-  Rue de la Magdelaine/ "Les Terres d'Ardeloups"
-  Mardi : 14h à 17h30
- Vendredi et samedi : 8h30 à 12h*
-  Mardi : 14h à 17h
- Vendredi et samedi : 8h30 à 12h*



STOP aux incivilités

Respect du gardien

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse.

Une plainte sera déposée contre toute personne qui menace physiquement ou verbalement un gardien de déchèterie.



Respect des sites

Des outils de nettoyage sont mis à votre disposition pour nettoyer vos déchets tombés au sol (branchages...).

Des bennes sont mises à votre disposition pour trier en fonction du type de déchet. En cas de doute, adressez-vous au gardien qui vous guidera. Dans tous les cas, pour des questions évidentes de sécurité, le gardien ne pourra pas reprendre vos objets déposés dans la mauvaise benne.

Respect de la loi et de la sécurité

Toute récupération dans les bennes est interdite.



QUE FAIRE

DE MES CARTONS ?



1
Dans votre bac de tri
VIDES ET DECOUPÉS

2
Dans votre déchèterie
VIDES ET PLIÉS

3
Sur votre plateforme de végétaux
VIDES ET PLIÉS

4
Je les réutilise

LE CARTON

1 déchet recyclable, 4 possibilités

Coût traitement, collecte et mise en balle

160€ HT/tonne

Reprise (valorisation) :

165€/tonne variable mensuellement

530 tonnes collectées en 2021 soit en moyenne 13kg/hab /an



RECYCLER SES PILES,

c'est facile et c'est utile !

COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile.



➔ **NE LES JETEZ PAS** dans les ordures ménagères et stockez-les dans un conteneur comme le Cube à Piles Corepile.

jerecyclemespiles.com

➔ **RAPPORTEZ-LES** Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur notre site.

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.

➔ Dans une pile ou batterie, jusqu'à **80% DES MÉTAUX SONT RECYCLÉS** pour être utiles au quotidien.





LE TRI DE VOS BIODECHETS

C'EST PARTI POUR L'EXPÉRIMENTATION !

Une obligation à partir du 1^{er} janvier 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les français devront pouvoir trier leurs biodéchets à la source. Il s'agit d'une obligation légale, c'est-à-dire OBLIGATOIRE.

Pourquoi ?

Les déchets putrescibles (déchets alimentaires, produits alimentaires non consommés, déchets de jardin, autres putrescibles tels que les litières animales) représentent 30% des ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle bordeaux), soit 83 kg/hab/an.

Tout l'enjeu est de détourner cet important gisement pour le rediriger vers des solutions et filières de gestion (dont de traitement) appropriées et vertueuses.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?

Les Français ne devront plus déposer leurs biodéchets dans leurs poubelles d'ordures ménagères. Pour les aider dans cette démarche, le SMICTOM de Sologne travaille depuis plus d'un an avec des élus, des techniciens et un cabinet d'étude spécialisé pour trouver les solutions adaptées au territoire. Les solutions adoptées sont les suivantes :

- Les habitations avec jardin seront dotées d'un composteur.
- Les habitats collectifs et maisons de ville disposeront de points d'apport volontaire.

Tous les habitants pourront bénéficier d'une formation sur le compostage, individuellement ou par le biais de réunions d'information dans les communes.

Une période d'expérimentation en 2023

A partir du 1^{er} janvier 2023, des habitants de la commune de Nouan le Fuzelier et quelques habitations de la Ferté Saint Aubin participeront à l'expérimentation pendant une durée de 9 mois avant le déploiement de ce projet sur les 24 communes.



Les déchets compostables

Les déchets de cuisine:

épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.

Les déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.

Certains déchets de maison :

mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Les déchets très ligneux ou durs

(tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) : parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.

La viande : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.



ITF Imprimé - 2009.0563